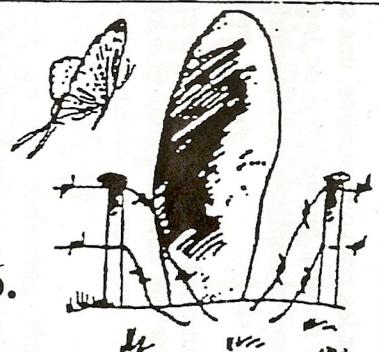


Le Menhir Libre

bulletin de l'Association Menhirs Libres



Carnac - Juillet 2002 - N°26.

Dépot légal : septembre 1994 n° 8194

Association Menhirs Libres La Petite Métairie - 56 340 CARNAC

Editorial

Emportés par notre élan, l'actualité et la connaissance du dossier, certains numéros du bulletin "Le Menhir Libre" sont peut-être difficiles à comprendre par ceux qui le lisent pour la première fois, ou épisodiquement. C'est pourquoi l'éditorial de ce numéro reproduit le tract de base comportant l'essentiel de notre combat et les trois revendications de l'association :

- gratuité de l'accès aux menhirs pour tous les visiteurs
- pas d'expropriations
- pas de bétonnage ni d'infrastructures lourdes

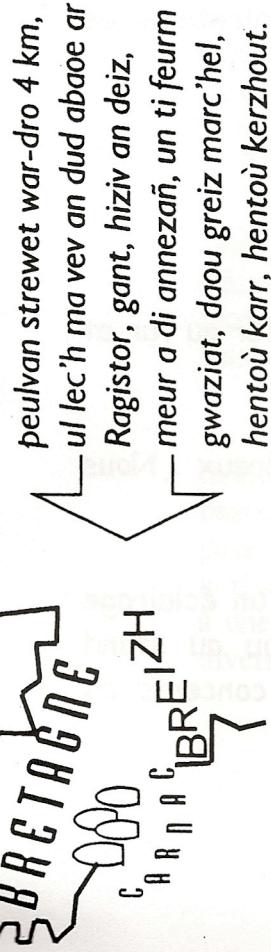
Pour le reste, nous détaillerons tous les points du dossier au fur et à mesure des événements.

Nous continuerons à fustiger les menteurs et les véreux . Nous réclamerons la démission des magouilleurs.

Nous répondrons à toutes les questions qui méritent un éclairage particulier par courrier internet (menhirslibres@jslm.net) ou au stand "information" que nous ouvrons à l'occasion des Fest noz, concerts ou manifestations que nous organisons.

Bon été à tous et vive les menhirs libres !

Qu'en est-il en réalité ?



7000 vloaz a l'stor, 2877

peulvan strewet war-dro 4 km,
ul lec'h ma vev an dud abaoe ar
Ragistor, gant, hiziv an deiz,
meur a di annezañ, un ti feurm
gwaziat, daou greiz marc'hel,
hentoù karr, hentoù kerzhout.

*** 100 millions de francs pour vous priver de votre patrimoine !**

* Depuis 10 ans, l'Etat a entrepris une politique de mainmise sur les alignements de Carnac.

* Les touristes sont accusés de la dégradation du site, alors que se sont les pouvoirs publics eux-mêmes qui l'ont détérioré avec des tracteurs et des produits chimiques, bousculant des menhirs à plusieurs reprises avant comme après la clôture du site.

* Malgré 87 % d'avis défavorables lors de l'enquête publique de 1996, l'Etat met en place dans le plus grand secret un vaste projet de commercialisation du site.

* Pour 100 millions de francs, ce projet prévoit :

- la clôture totale de l'ensemble du site, avec des visites guidées imposées et payantes, supprimant toute autre forme de découverte des menhirs
- la mise en oeuvre d'un projet immobilier d'envergure : bâtiment d'accueil, billetterie, boutiques, salles de réunions, auditorium, restauration rapide, logement du personnel...
- La déviation des routes existantes, la construction de voies d'accès rapides et de parkings payants

- l'expropriation des Carnacais et la destruction de maisons anciennes

- ⇒ Sur 10 maisons acquises à ce jour par les pouvoirs publics, une seule a été rasée, les 9 autres ont été rénovées et servent aujourd'hui de logement de fonction au personnel de l'Etat, ou de remise pour les produits vendus dans le bâtiment d'accueil.
- ⇒ Ce projet démesuré prévoit l'acquisition d'un total de 250 hectares pour soi-disant "protéger le site". Or, suite à une curieuse modification du plan d'occupation des sols, tous ces terrains sont rendus constructibles par les pouvoirs publics. Pour quoi faire ?
- ⇒ L'économie locale sera gravement perturbée par ce projet : des exploitations agricoles et des terrains de camping seront touchés, un centre équestre sera fermé, des activités artisanales supprimées...
- ⇒ Au même moment, les pouvoirs publics se désintéressent des mégalithes non rentables sur Carnac et les communes environnantes : destructions, dégradations, attributions de permis de construire au raz de sites classés... Une préservation des mégalithes à 2 vitesses...
- ⇒ Face à la contestation grandissante, l'Etat réadapte constamment sa stratégie de communication et modifie sans arrêt son projet, augmentant en réalité son emprise et son coût (de 36 MF en 1991, il est passé à 100 MF aujourd'hui). Et demain ?

Nous voulons un tourisme humain, en harmonie avec l'environnement

- ⇒ La conservation et la mise en valeur de l'ensemble des mégalithes de la commune mais aussi de la région
- ⇒ L'intégration de la population et du tissu socio-économique de Carnac dans la définition et la mise en oeuvre d'un projet d'aménagement
- ⇒ L'accès libre et gratuit toute l'année au site avec possibilité de visites guidées
- ⇒ L'amélioration de l'accueil des visiteurs par la création de plusieurs petits centres d'accueil dans le style du pays, la répartition des parcs de stationnement pour éviter une concentration des véhicules



7000 vloaz a l'istor, 2877
peulvan strewet war-dro 4 km,
ul lec'h ma vev an dud abaoe ar
Ragistor, gant, hiziv an deiz,
meur a di annezañ, un ti feurm
gwaziad, daou greiz marc'hel,
hentoù karr, hentoù kerzhout.

100 millions de francs pour vous priver de votre patrimoine !

- * Depuis 10 ans, l'Etat a entrepris une politique de mainmise sur les alignements de Carnac.
- * Les touristes sont accusés de la dégradation du site, alors que se sont les pouvoirs publics eux-mêmes qui l'ont détérioré avec des tracteurs et des produits chimiques, bousculant des menhirs à plusieurs reprises avant comme après la clôture du site.
- * Malgré 87 % d'avis défavorables lors de l'enquête publique de 1996, l'Etat met en place dans le plus grand secret un vaste projet de commercialisation du site.
- * Pour 100 millions de francs, ce projet prévoit :
 - la clôture totale de l'ensemble du site, avec des visites guidées imposées et payantes, supprimant toute autre forme de découverte des menhirs
 - la mise en oeuvre d'un projet immobilier d'envergure : bâtiment d'accueil, billetterie, boutiques, salles de réunions, auditorium, restauration rapide, logement du personnel...
 - La déviation des routes existantes, la construction de voies d'accès rapides et de parkings payants
 - l'expropriation des Carnacois et la destruction de maisons anciennes

Qu'en est-il en réalité ?

- ⇒ Sur 10 maisons acquises à ce jour par les pouvoirs publics, une seule a été rasée, les 9 autres ont été rénovées et servent aujourd'hui de logement de fonction au personnel de l'Etat, ou de remise pour les produits vendus dans le bâtiment d'accueil.
- ⇒ Ce projet démesuré prévoit l'acquisition d'un total de 250 hectares pour soi-disant "protéger le site". Or, suite à une curieuse modification du plan d'occupation des sols, tous ces terrains sont rendus constructibles par les pouvoirs publics. Pour quoi faire ?
- ⇒ L'économie locale sera gravement perturbée par ce projet : des exploitations agricoles et des terrains de camping seront touchés, un centre équestre sera fermé, des activités artisanales supprimées.
- ⇒ Au même moment, les pouvoirs publics se désintéressent des mégalithes non rentables sur Carnac et les communes environnantes : destructions, dégradations, attributions de permis de construire au raz de sites classés... Une préservation des mégalithes à 2 vitesses...
- ⇒ Face à la contestation grandissante, l'Etat réadapte constamment sa stratégie de communication et modifie sans arrêt son projet, augmentant en réalité son emprise et son coût (de 36 MF en 1991, il est passé à 100 MF aujourd'hui). Et demain ?

Nous voulons un tourisme humain, en harmonie avec l'environnement

- ⇒ La conservation et la mise en valeur de l'ensemble des mégalithes de la commune mais aussi de la région
- ⇒ L'intégration de la population et du tissu socio-économique de Carnac dans la définition et la mise en oeuvre d'un projet d'aménagement
- ⇒ L'accès libre et gratuit toute l'année au site avec possibilité de visites guidées
- ⇒ L'amélioration de l'accueil des visiteurs par la création de plusieurs petits centres d'accueil dans le style du pays, la répartition des parcs de stationnement pour éviter une concentration des véhicules

Festival du double langage.

La commission dite de « concertation » regroupant promoteurs du projet et associations s'est réunie à la mairie de Carnac le 26 juin. C'est l'occasion pour nous de faire connaître au grand public ses méthodes fort peu démocratiques.

A la convocation était joint le compte rendu de la précédente réunion de...décembre 2001.

Si les représentants de l'État n'ont que de belles paroles à la bouche: « Concertation » « dialogue » « porte ouverte », la réalité est fort différente! C'est ainsi que l'on a appris au cours de cette réunion que le préfet avait décidé de prolonger le décret d'utilité publique de cinq ans, la première période n'ayant pas été suffisante pour venir à bout des réticences locales. Cette décision a été signée le 25 avril et c'est seulement le 26 juin que nous l'apprenons alors qu'elle est susceptible de recours au tribunal. **Bravo la transparence...**

Une décision susceptible de telles conséquences peut-elle être prise en catimini?

Comment se passe le dialogue.

A la question : « Si les Mary refusent de quitter leur maison seraient-ils -vidés - par les CRS ? » La réponse du sous-préfet est OUI sans hésitation. Le dialogue pour ces gens-là consiste à dire « ou bien vous acceptez de déguerpir « à l'amiable » ou bien on vous envoie les CRS ». C'est à prendre ou à laisser. C'est le « dialogue » ou le juge des expropriations, **le dialogue portant sur les modalités d'expulsions et non sur le fond**. Le préfet à la force à sa disposition.

Cohérence de l'aménagement du site.

Au moment où l'on parle de détruire des bâtiments séculaires parfaitement intégrés au site, voici que s'installent à deux pas des dizaines de mobil-home. Que répondent les aménageurs? : « Légalement un mobil-home est considéré comme une caravane, le propriétaire est donc dans la légalité, c'est ennuyeux. » C'est le moins que l'on puisse dire! **Ne voit-on pas là comme une préfiguration de ce qui nous attend avec ce menhirland?**

Les procédures en cours...et à venir.

A qui fera-t-on croire qu'il est parfaitement normal que la procédure engagée par Menhirs Libres auprès du tribunal administratif de Nantes et attaquant le premier décret d'utilité publique pour non respect de la loi littoral en particulier, soit en panne depuis maintenant 4 ans par simple effet du hasard? Quand va-t-on desserrer le frein à main juridique? Pendant ce temps le rouleau compresseur continue sa route et **le discours sur la séparation des pouvoirs en prend un coup dans l'aille!**

L'été sera chaud!

C'est la conclusion de notre confrère « Le Télégramme ». Il est évident que nous rentrons dans une phase dure de cette affaire et que chacun va devoir prendre ses responsabilités. Si l'État et ses complices poursuivent leurs noirs programme de menhirland sous sa forme actuelle, sans tenir compte de la volonté des habitants de ce pays, **il est que trop clair que nous allons vers des problèmes dont les promoteurs irresponsables de ce projet porteront la responsabilité.**

Falaise, menhirs, château, ponts, blockhaus et "monuments historiques"

Il n'y pas qu'à Carnac que l'on souffre de la mainmise de la caisse des Monuments Historiques sur notre patrimoine . Nous tirons d'un article de notre excellent confrère (quand il le veut bien) Ouest-France quelques réflexions sur une affaire normande . Les informations suivantes ne manquent pas de présenter plusieurs analogies avec ce qui se passe ici .

La restauration du château de Falaise, Calvados, ne fait pas seulement l'objet d'une "**mise en valeur**" mais de "**mises en examen**" du directeur régional des affaires culturelles de l'époque et de l'architecte en chef des Monuments Historiques - ACMH en langage poétique- pour non-consultation de la commission supérieure de leur organisme et défaut de permis de construire .

Cela relève d'un comportement que nous connaissons bien ici . "*Qu'est ce que vous voulez que ça me fasse si le boucher du coin n'est pas content*" répond cet architecte nomenklaturé à l'association du coin qui avait rassemblé 10000 signatures contre la construction d'une importante bâtisse en béton devant la façade du donjon, immédiatement surnommée le "**blokhaus**" par la population .

Il faut dire que cette caste a quelques raisons de se moquer du bas peuple, ignare par nature . Elle ne joue pas dans la même division .

La cour des comptes, dans son denier rapport public, relève que, fonctionnaires d'Etat d'une part, ces ACMH, surveillent les immeubles classés ou inscrits et proposent les travaux à faire, mais de l'autre, architectes libéraux, ils ont le monopole des travaux à réaliser .

Entre 1995 et 1999, le Ministère de la culture, la vraie, celle qui n'est pas destinée aux bouchers et autres manants du coin, a versé 16,7 millions d' euros d'honoraires aux 50 architectes accrédités et monopolisés, ce qui représente une moyenne annuelle de 320000 euros par tête de pipe . Soit 2 100 000 de nouveaux francs de prime, par personne et par an .

Dans une autre affaire, celle du Pont du Gard, crédité d'un nombre faramineux de visiteurs - 1,4 million par an- les touristes refusent de passer au bassinet : seulement 80 000 entrées payantes à 12,96 euros . On envisage de faire payer la visite, en plus du parking, uniquement sur la rive gauche (6€), alors que la rive droite serait gratuite pour les promeneurs...et de céder l'exploitation du site à une société privée qui a déjà bénéficié de 18 millions d' euros de subventions diverses .

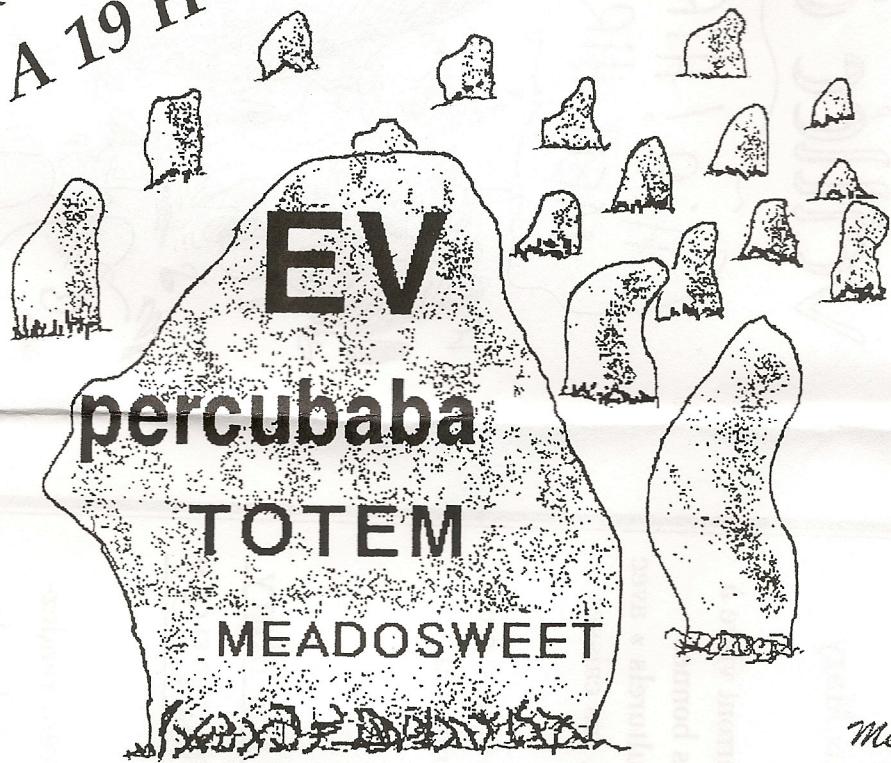
On voit que dans tous les domaines, plus le pouvoir s'éloigne du terrain et plus la gabegie s'étend ...

CARNAC

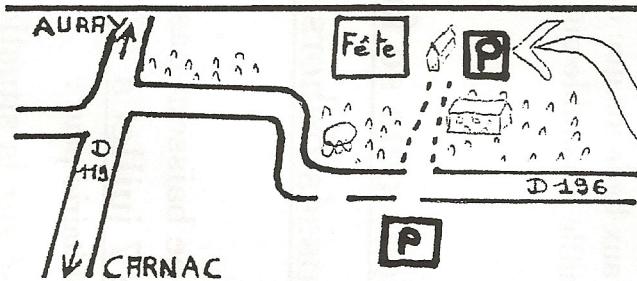
NON AU MENHIRLAND

LE 26 JUILLET 2002

CONCERT
A 19 H



OUVERTURE A PARTIR DE 18 HEURES



Organisé par
Menhirs Libres

La petite Métairie

Au cœur des alignements de Kermario

Entrée : 10 euros

Gratuit pour les moins de 14 ans



L'Association Menhirs libres vous invite à sa fête annuelle :

CARHAC

veillée des menhirs

HIR! HIR!
MEN HIR!



samedi 6 juillet
2002 la petite mezairie.
Alignements de Kermario.

19H: CONCERT.

avec:
.MAT'LOTS
ERRANTS

21H:
FEST-NOZ

.KAN HA DISTROY
.KOSMOZ
.GWALIG
.le GOUARIH-le BRAZ

RESTAURATION
SUR PLACE. PRODUITS
DU TERROIR.

ENTREE GRATUITE

Tout le monde sur le pont!

« Ils » ont décidé la procédure d'expropriation, le préfet a signé !

Le juge des expropriations a signifié aux Mary l'évaluation de leurs biens par les domaines.

L'année prochaine, soit Guy et Céline pourront vivre à leur guise pour le plaisir de ceux qui aiment les bonnes choses, soit l'Etat installera ses commerces « culturels » avec produits bretons made in Taïwan, ses grillages, ses caisses enregistreuses, son sentier d'interprétation.

On expliquera aux badauds que dans le temps, à cet endroit, vivait une famille honorable qui a maintenant déménagé !

Laisserons-nous cela se faire, les Mary seront-ils poussés dehors par les CRS ?

Pour ceux qui ne baissent pas les bras, rendez-vous le dimanche 7 juillet à 17 heures dans la prairie de la Petite Métairie pour :

- Un exposé sur la situation
- La mise en place d'un comité de vigilance
- Des décisions sur les actions à mener